



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2022-028

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en

Préfecture le :

24/04/2022

Et publication le :

24/04/2022

Le Maire,
Renée JEANNERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze du mois d'avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Marie-Christine BROSSARD, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, adjoints, Laura BONHOMME, Manon PETERS, Valérie PEY-PATIN, Josiane BRENIER, René BONNET, Gérard DARRIGOL et Pascale DUBUC, conseillers municipaux.

Absents excusés : Catherine DAGUET (pouvoir à M. GANDON) - Franck MATHIEU (pouvoir à M.C. BROSSARD) - Alain BROSSARD (pouvoir à M.C. BROSSARD) - Danielle STAES (pouvoir à J.P. LION) - Régis AMIOT (pouvoir à M. GANDON) - Karine CHAMPIE (pouvoir à A. FILIPPI) - Benjamin RODSPHON (pouvoir à J.P. LION) - Arlette DURIEZ (pouvoir à R. BONNET) - Reynald CADORET (pouvoir à P. DUBUC) - Anthony BORGNIC (pouvoir à G. DARRIGOL) et Nadine QUENNESSON (pouvoir à A. FILIPPI)

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	8	12	11	19

Objet de la délibération : Subventions aux associations – année 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les associations communales de Régusse et associations extérieures ont présenté leurs demandes de subventions accompagnées de leurs bilans de l'exercice 2021 ainsi que leurs budgets prévisionnels 2022.

Elle demande au conseil municipal d'examiner les demandes présentées et d'accorder, s'il y a lieu, une subvention aux associations qui présentent un caractère d'intérêt communal.

Où l'exposé de Madame le Maire, après avoir examiné les demandes de subventions,

- **DECIDE, à la majorité, (MM. A. BROSSARD, G. DARRIGOL, P. DUBUC et A. BORGNIC n'ont pas pris part au vote) d'accorder les subventions suivantes :**

LES AMIS DES MOULINS	5 000	LES FESTIVITES REGUSOISES	3 000
ASS. REGUSSE RECREATION	400	QUESTIONS POUR UN CHAMPION	600
ASS. SPORTIVE REGUSOISE	800	RADIO VERDON	200
CHASSE REGUSOISE	1 200	REGUSS'IMAGES	400
CYCLO CLUB REGUSSE	300	SAVATE CLUB	200
D.D.E.N.	50	SOL FA MI REGUSSE	400
DIVERS	1 000	SOUVENIR FRANCAIS	1 000
ENTENTE SPORTIVE (FOOT)	1 000	BOUCLES DU HAUT VAR	1 500
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG (bénévoles)	200	KARATE SEMPAI DOJO	700
LA PETITE FERME DE LILY	1 000	LES GRIBOUILLES	400

- **DIT** que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2022, chapitre 6574, de la section de fonctionnement, pour la somme globale de **19 350 € (dix-neuf mille TROIS CENT CINQUANTE euros)**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au mandatement des subventions susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Renée JEANNERET

